

## **ANNEXE IIb**

### **Règlement d'examen**

<b>Spécialité REPRESENTATION INFORMATISEE DE PRODUITS INDUSTRIELS</b>						
<b>du BREVET D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES</b>						
<b>INTITULÉ DES ÉPREUVES</b>	Unité	Coef	Scolaires établissements publics ou privés sous contrat,  Apprentis  CFA ou sections d'apprentissage habilités,	Formation professionnelle continue (établissements publics)	Scolaires établissements privés hors contrat,  Apprentis CFA ou section d'apprentissage non habilités,  Formation professionnelle continue (établissements privés),  enseignement à distance,  candidats individuels	Durée de l'épreuve ponctuelle
EP1 – Analyser une pièce et produire sa maquette numérique en fonction d'un mode d'élaboration arrêté	UP1	4	C.C.F*	C.C.F	Ponctuel pratique	4h
EP2 – Epreuve pratique prenant en compte la formation en milieu professionnel	UP2	9 (1)	C.C.F	C.C.F	Ponctuel pratique	10h (+1h pour PSE)
EG1 – Français - Histoire – Géographie – éducation civique	UG1	6	Ponctuel écrit	C.C.F	Ponctuel écrit	3 h
EG2 - Mathématiques – Sciences	UG2	4	C.C.F	C.C.F	Ponctuel écrit	2 h
EG3 - Éducation physique et sportive	UG3	2	C.C.F	C.C.F	Ponctuel	

\* Contrôle en cours de formation.

(1) dont 1 pour PSE

